

LEGENDE DES PARCELLES

Commune de DIEKIRCH		Section -A- de Diekirch	
Nouvelles(s) parcelle(s)			
Numéro	Nature	Occupation	Noms
528/8956	place		DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
528/8957	place voirie		immeuble en copropriété ILOT ALEXIS HECK - NOS 2, 4, 6, 8, ET 10 RUE ALEXIS HECK
528/8958	sentier		immeuble en copropriété ILOT ALEXIS HECK - NOS 2, 4, 6, 8, ET 10 RUE ALEXIS HECK
528/8959	place (occupée)	bâtiment à appartements, bâtiment à usage mixte	immeuble en copropriété ILOT ALEXIS HECK - NOS 2, 4, 6, 8, ET 10 RUE ALEXIS HECK
528/8960	sentier		LIMPERTSBERG GRUND UND BODEN S.A. Inféodé: LES COPROPRIÉTAIRES DE LA RES. "ILOT ALEXIS HECK" NO 2-10 RUE ALEXIS HECK
528/8961	place		LIMPERTSBERG GRUND UND BODEN S.A. Inféodé: LES COPROPRIÉTAIRES DE LA RES. "ILOT ALEXIS HECK" NO 2-10 RUE ALEXIS HECK
528/8962	place		LIMPERTSBERG GRUND UND BODEN S.A. Inféodé: LES COPROPRIÉTAIRES DE LA RES. "ILOT ALEXIS HECK" NO 2-10 RUE ALEXIS HECK
528/8963	place voirie		immeuble en copropriété ILOT ALEXIS HECK - NOS 2, 4, 6, 8, ET 10 RUE ALEXIS HECK
528/8964	place (occupée)	bâtiment à appartements, bâtiment à usage mixte	immeuble en copropriété ILOT ALEXIS HECK - NOS 2, 4, 6, 8, ET 10 RUE ALEXIS HECK
539/8965	place		DIEKIRCH, LA VILLE
Numéro	Lieu-dit	Provenance des parcelles	
528/8956	PARC	SANS NUMERO CADASTRAL	
528/8957	Cité Militaire	PARTIE NO 528/8436	
528/8958	PARC	PARTIE NO 528/8436	
528/8959	Rue Alexis Heck	PARTIE NO 528/8436	
528/8960	PARC	PARTIE NO 528/8437	
528/8961	Rue Alexis Heck	PARTIE NO 528/8437	
528/8962	Rue Alexis Heck	PARTIE NO 528/8437	
528/8963	Rue Alexis Heck	PARTIE NO 528/8438	
528/8964	Rue Alexis Heck	PARTIE NO 528/8438	
539/8965	Cité Militaire	PARTIE NO 539/8732	
539/8966	Cité Militaire	PARTIE NO 539/8732	

Remarque(s) :

- Les nouvelles parcelles figurant comme 'place' sur ce plan ne peuvent être considérées comme 'place à bâtir' qu'après obtention de toutes les autorisations prévues par la loi.
- Les nouvelles parcelles 528/8960, 528/8961 et 528/8962 sont à grever d'un droit de tréfonds sur 2 niveaux de garages et caves au profit des nouvelles parcelles 528/8436 et 528/8438.

MENTION DE VALIDATION

suivant la loi du 25.7.2002, article 7(3)

LE PRÉSENT PLAN EST CONFORME AUX DIRECTIVES OFFICIELLES ET EST INTÉGRÉ AUX ARCHIVES CADASTRALES.

Luxembourg, le 06/07/2017
Pour le Directeur *Gilbert Barzen*

Gilbert BARZEN, géomètre officiel

